



Assemblée générale

Distr. limitée
5 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Deuxième Commission
Point 19 de l'ordre du jour
Développement durable

Projet de résolution déposé par la Vice-Présidente de la Commission, Tishka Francis (Bahamas), à l'issue de consultations sur le projet de résolution A/C.2/69/L.16

Suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) : Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 65/163 du 20 décembre 2010 et ses résolutions antérieures sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable,

Rappelant également qu'à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue au Brésil du 20 au 22 juin 2012, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau avaient décidé de promouvoir l'éducation au service du développement durable et d'intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable¹,

Notant que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture va organiser, du 10 au 12 novembre 2014, la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable, qui sera accueillie par le Gouvernement japonais à Aichi-Nagoya (Japon),

1. *Prend note* du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable, qui fait suite à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable au-delà de 2014, approuvé par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

¹ Voir résolution 66/288, annexe.



science et la culture à sa trente-septième session et transmis par le Secrétaire général²;

2. *Engage* les gouvernements à prendre des dispositions pour mettre ce programme d'action en application;

3. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en sa qualité d'organisme chef de file pour l'éducation au service du développement durable, à continuer de coordonner la mise en œuvre dudit programme d'action, en coopération avec les gouvernements, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres parties intéressées;

4. *Prie* le Secrétaire général d'intégrer la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable au bilan de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, qui sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-dixième session.

² Voir A/69/79.